



**Simiane-Collongue**

**PROCES-VERBAL**  
**SUCCINCT DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 AVRIL 2026**  
**À 18H**

Le 3 avril, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

**MEMBRES PRESENTS :**

MM. Sarah ABDELALI – Julie ALLIO - Philippe ARDHUIN - Marina BARRESI - Franck CALDERINI - Robert CANAMAS – Yvonne CARAMICO - Jean-Michel CASTAGNETTI - Isabelle CAUET - Clément CHICHIGNOUD - Emilie COSSU - Bastien DE CARO DELAHAYE - Anna GAGLIARDI - Patrick GARGUILO - Caroline GORA - Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE BAGATTA - Jean LE PESQ - Paul MAISON - Julia MICH - Clément MOUSSOYAN - Bernard NEDJAR - Paule RANUCCI - Hervé SEREKIAN - Dominique VALOIS-VALERA - Marc VIGOUROUX

**PROCURATIONS :**

- M. Léonard BALDOCCHI à M. Philippe ARDHUIN
- M. Gilbert MAGNAN à M. Clément CHICHIGNOUD
- Mme Jennifer PALOMBE à Mme Marina BARRESI

Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire :** Il y avait un marché, un MAPA accord-cadre, un bon de commande pour les travaux de voirie sur la commune de Simiane-Collongue, qui a été notifié à l'entreprise SATR pour un montant maximum hors taxe de 900 000 euros.

Il y a des questions qui seront englobées dans l'ordre du jour. Question de « Simiane au cœur », vous la lisez ou je la lis ?

**Monsieur VIGOUROUX :** Oui, je la lis, ce sont des questions orales. La première, c'est pour quelles raisons les travaux de construction des bâtiments du groupe scolaire n'ont pas encore démarré ? C'était en tout cas le cas quand j'ai écrit cette question.

**Monsieur le Maire :** Le décalage des travaux des bâtiments de l'école fait suite à un décalage de la dépose du pylône électrique qui est au-dessus de la zone. Ils arrêt dû être déposé en février. Cela se fera fin avril.

Cela n'arrange pas la commune, comme vous vous en doutez, car nous prenons du retard, un retard qu'il va falloir rattraper pour maintenir l'ouverture pour le rentrée 2027. Les nouvelles

lignes sont déjà installées, ont été enterrées, mais sans la dépose du pylône, on ne peut pas installer les grues pour aliser les pieux. C'est ce qu'on appelle un aléa du chantier.

Monsieur VIGOUROUX : Sinon, la réalisation de la route qui jouxte ce futur groupe scolaire n'est pas conforme à la description du panneau qui est affiché sur le grillage. En effet, ce panneau préconise un seul centre de circulation pour plus de sécurité, alors que cette voie est à double sens.

Monsieur le Maire : La voie à double sens améliorera la fluidité. Ce qu'il y a sur le panneau, ce n'est pas quelque chose de contractuel. D'abord, ce sont des panneaux de communication qui servent à informer d'une façon générale du projet en cours. Les images ne sont pas contractuelles. Ensuite, le projet vit, il peut y avoir des modifications.

Monsieur VIGOUROUX : Un peu dans le même sens, est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de poursuivre les deux voies qu'il y a entre le parking du collège et cette nouvelle voie qui a été faite ? Du coup, on aurait pu mettre effectivement un sens unique. Il y a un petit morceau qui est laissé presque à l'abandon. Ce n'est pas dommage de ne pas l'avoir utilisé ?

Monsieur le Maire : Oui, non. Je ne sais pas tout à fait d'accord avec vous, mais c'est surtout le bureau d'études qui nous l'a préconisé.

Monsieur VIGOUROUX : Ok.

Monsieur le Maire : Pour la question de Vivre-Simiane, nous la traiterons. C'était sur le point 1.1. donc nous allons y venir bientôt.

Je propose, comme secrétaire de séance, Mme Dominique Valois. Nous attaquons l'ordre du jour.

Le procès-verbal, il y en a deux. Le procès-verbal du 13 février 2026 et le procès-verbal du 23 mars 2026.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

C'est noté.

**POUR : 29**

**1.1. OBJET : DENOMINATION ET POSE D'UN PANNEAU « SQUARE D'ARMENIE »**

Monsieur le Maire : Il y a une question sur ce sujet du groupe Vivre-Simiane.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui. C'est juste pour profiter de l'occasion, de remettre le panneau de l'avenue Roger-Guigon qui était sur le même bâtiment, à l'angle, qui a disparu. Voilà. C'était juste pour le signaler.

Monsieur le Maire : Alors ce panneau sera remis, évidemment, car c'est ce qu'on appelle le droit de gironnage qui est très vieux et qui est inscrit dans l'article L22-13-28 du code général des

collectivités territoriales, c'est la servitude d'utilité publique. Donc le panneau concernant les rues sera remis.

Après, concernant la place de l'Arménie, la place elle-même a disparu en 2011-2012. Enfin, ça a été fait.

D'ailleurs, ils avaient crevé la voûte en dessous quand ils l'ont fait. Donc c'est pour ça qu'on met « Square » qui est en contrebas, là où il y a la plaque de l'Arménie. Remettre le nom d'une place qui n'existe plus, c'est un peu limité.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Qui est contre ? Abstention ?

**POUR : 29**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**1.2. OBJET : DESIGNATION DE TROIS DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT – BOUC-BEL-AIR – CABRIES – SIMIANE-COLLONGUE (SIGV)**

Monsieur le Maire : Je propose une liste qui est composée du maire, de l'adjoint au maire délégué à la Petite Enfance et de l'adjoint au maire délégué à la Sécurité. Est-ce que vous avez une liste ?

Monsieur GUIGONET : Monsieur le Maire, nous proposons, dans l'optique d'être une opposition constructive, non pas une opposition stérile, nous proposons un nom pour eu égard notre score, 33%, faire partie, avoir un siège au SIGV et nous proposons que ce soit moi-même.

Monsieur le Maire : Dans un syndicat intercommunal, il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de membres de l'opposition.

Monsieur GUIGONET : C'est noté, ok.

Monsieur le Maire : Bien, je propose à main levée, si vous ne voyez pas d'objection, la liste : Philippe Ardhuin, Dominique Valois et Jean-Michel Castagnetti.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

**POUR : 23**

**ABSTENTIONS : 6 (MM. Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH – Marc VIGOUROUX)**

La délibération est adoptée.

**1.3. OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SIEGERONT AU CCAS**

Monsieur le Maire : Donc le nombre de conseillers au conseil d'administration du CCAS a toujours été de 8 membres. Je propose de reconduire ce nombre-là.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Nous avons le droit à deux places, donc Marie-Line Lepage Bagatta et moi-même.

Monsieur le Maire : Là, on est pour la détermination du nombre.

Monsieur CHICHIGNOUD : Pardon. Je n'ai rien à dire alors.

Monsieur le Maire : D'accord. Qui est contre ? Abstention ?

**POUR : 29**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **1.4. OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire : Donc on peut le faire soit à bulletin secret, mais la loi, c'est-à-dire les représentants du conseil municipal, sont élus au sein d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste...

C'est au bulletin secret.

Monsieur CHICHIGNOUD : Juste, une petite question.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur CHICHIGNOUD : Pour le bulletin secret, du coup, sur le bulletin, on n'écrit que les deux noms ? Ça suffit ?

Monsieur le Maire : Vous devez mettre huit noms, en théorie, mais il n'y en aura que deux.

Monsieur CHICHIGNOUD : D'accord.

Monsieur le Maire : La loi est ainsi faite.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non c'est bon, les papiers ont été préparés.

Monsieur le Maire : Oui, c'est-à-dire qu'on a fait une liste avec déjà les deux noms. Donc tout le monde a la même liste, mais on le fait au bulletin secret.

Bien, puisque ça a été distribué, nous passons au vote :

- Madame Sarah ABDELALI ;
- Madame Julie ALLIO ;
- Monsieur Philippe ARDHUIN ;

- Monsieur Léonard BALDOCCHI ;
- Madame Marina BARRESI ;
- Monsieur Franck CALDERINI ;
- Madame Yvonne CARAMICO ;
- Monsieur Robert CANAMAS ;
- Monsieur Jean-Michel CASTAGNETTI ;
- Madame Isabelle CAUET ;
- Monsieur Clément CHICHIGNOUD ;
- Madame Emilie COSSU ;
- Monsieur Bastien DE CARO DELAHAYE ;
- Madame Anna GAGLIARDI ;
- Monsieur Patrick GARGUILO ;
- Madame Caroline GORA ;
- Monsieur Noé GUIGONET ;
- Madame Marie-Line LEPAGE BAGATTA ;
- Monsieur Jean LE PESQ ;
- Monsieur Gilbert MAGNAN ;
- Monsieur Paul MAISON ;
- Madame Julia MICH ;
- Monsieur Clément MOUSSOYAN ;
- Monsieur Bernard NEDJAR ;
- Madame Jennifer PALOMBE ;
- Madame Paule RANUCCI ;
- Monsieur Hervé SEREKIAN ;
- Madame Dominique VALOIS-VALERA ;
- Monsieur Marc VIGOUROUX.

Les deux plus jeunes du Conseil Municipal vont dépouiller, mais enfin, nous avons tous les mêmes bulletins.

Il peut y avoir des blancs, donc on compte le nombre de listes. Donc on doit en avoir 29.

18h20 - Monsieur Léonard Baldocchi nous rejoint.

Donc, je rappelle, le maire est président et membre de droit et le CCAS est composé de Madame Jennifer Palombe, de Madame Paule Ranucci, de Madame Yvonne Caramico, de Monsieur Bernard Nedjar, de Madame Sarah Abdelali, de Madame Émilie Cossu, de Madame Marie-Line Lepage Bagatta et de Monsieur Clément Chichignoud.

**POUR : 29**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **1.5. OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »**

Monsieur le Maire : Je propose que nous reportions le nombre à trois membres, deux de la majorité et un de l'opposition (Madame Marina BARRESI ; Madame Jennifer PALOMBE et Monsieur Gilbert MAGNAN).

Je propose de voter à main levée.

Est-ce qu'il y a des objections ? Qui est contre cette liste ? Abstention ?

**POUR : 29**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2.1. OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Monsieur le Maire : Monsieur Sérékian.

Monsieur SEREKIAN : Je ne vais pas vous faire un cours magistral sur les finances publiques, mais simplement vous rappeler que le règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les collectivités qui ont adopté le référentiel M57. L'adoption du règlement budgétaire et financier doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'Assemblée. En ce qui concerne la commune de Simiane-Collongue, le règlement budgétaire et financier a pour fonction de formaliser et de préciser les règles de gestion financière et budgétaire, de définir les règles internes de gestion, de s'imposer aux différents services gestionnaires et en particulier aux pôles des finances, de renforcer la cohérence des procédures, de vulgariser le budget et la comptabilité afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Dans le principe, nous, on est pour le règlement budgétaire et financier. Une petite remarque. Je vous prends l'exemple de la page 26, il y a 40 000 euros qui sont annoncés pour fournitures, prestations et services inférieurs à 40 000 euros. Est-ce qu'il est bien nécessaire de noter le montant, puisque ces chiffres peuvent évoluer ? Et d'ailleurs, il y a un décret du 29 décembre 2025 qui monte le seuil à 60 000 euros. Voilà. Est-ce que c'est bien nécessaire de marquer les chiffres ?

Monsieur le Maire : Au niveau de la Cour des comptes, ils demandent qu'il y ait un montant fixé. Après, ce montant peut évoluer. Ce sera l'objet d'une délibération.

Monsieur SEREKIAN : C'est un choix de la majorité municipale d'avoir fixé ce montant, qui peut effectivement évoluer.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

**POUR : 28**

## **ABSTENTION : 1 (M. Marc VIGOUROUX)**

La délibération est adoptée.

### **2.2. OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2026**

Monsieur le Maire : Alors on ne vote pas le débat d'orientation budgétaire, on va voter comme quoi il a eu lieu. C'est aussi une subtilité dans la loi.

Monsieur Sérékian.

Monsieur SEREKIAN : Le rapport d'orientation budgétaire, est un rapport avant l'examen du budget. Donc, l'exécutif des communes doit présenter à son assemblée délibérante le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) comprenant conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République dite loi NOTRe. Donc, cela concerne les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle des rémunérations et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages à nature et du temps de travail. Ce rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion. Le ROB doit faire obligatoirement l'objet d'une délibération qui prend acte de la tenue du DOB, donc débat d'orientation budgétaire et permet aux collectivités de se prémunir contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant la juridiction administrative. Donc, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public, à la mairie ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Chichignoud.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je voudrais vous interroger sur un chiffre. La capacité de désendettement en page 42 monte à 28,8. L'année dernière, elle était à 20,3. Je voudrais questionner le mode de calcul. Je ne questionne pas la bonne santé financière de la commune pour avoir personnellement étudié les comptes de gestion de 2024, où on avait encore eu 928 000 euros d'épargne brute. Là, l'épargne brute, on n'arrive pas à la retrouver correctement dans le récapitulatif de la page 14. Pour moi, ce 28,8 devrait être au grand max à 14.

Monsieur SEREKIAN : L'évolution de la CAF est liée au montant des intérêts de l'emprunt qui a été contracté l'année dernière. C'est pour ça que vous avez une variation par rapport à l'année précédente de la CAF. C'est tout à fait normal. C'est lié aux investissements que nous avons prévus et aux emprunts qui ont été réalisés.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, d'accord, mais du coup la CAF, c'est l'épargne brute, le mode de calcul de la capacité de désendettement en année, c'est le volume total de la dette sur l'épargne brute. Là, on tombe sur ce coefficient. L'épargne brute, c'est avant d'enlever tout ce qui est frais financiers, dettes, etc.

Monsieur SEREKIAN : Oui, d'accord, mais l'explication vient du montant des intérêts de l'emprunt, du montant des frais financiers.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, mais c'est après l'épargne brute qu'on l'enlève. Le calcul de la capacité de désendettement se fait par rapport à l'épargne brute.

Monsieur SEREKIAN : Vous êtes à quelle page ? Vous pouvez me donner le numéro de la page ?

Monsieur CHICHIGNOUD : La 14 et la 42 en fait, les deux. La 42 vous donne le 28,8 de la capacité de désendettement, donc c'est le coefficient. La 14, c'est le récapitulatif.

Monsieur SEREKIAN : C'est lié justement, aux emprunts que l'on a faits. Je ne comprends pas pourquoi vous me posez la question.

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est juste le mode de calcul que je questionne parce que je pense que ce coefficient est juste erroné.

Monsieur SEREKIAN : En ce qui concerne le ROB, c'est un document qui est normé qui est établi à partir d'un logiciel. Ce n'est pas un document sur lequel on peut modifier les sommes en interne. C'est un logiciel qui établit ce document. Donc je pense qu'il n'y a aucun problème de fiabilité.

Monsieur CHICHIGNOUD : Alors, je soumetts la question encore une fois, je suis désolé d'insister, mais 28.8, normalement, au-delà de 15, on n'est pas censé être sous tutelle, mais presque. Parce qu'en fait, entre 10 et 12, dans l'administration, ils alertent normalement les lumières rouges en disant attention, et au-delà, après, ça peut se faire, là, parce qu'on est en investissement par rapport à l'école, etc., donc c'est une période, donc on peut monter à 15 ou un peu plus, mais 28, je pense que le calcul est... Revoyez le logiciel.

Monsieur SEREKIAN : Non, le logiciel fonctionne très bien. Je pense qu'on est dans une situation tout à fait normale, d'une commune qui finance des projets structurants, qui vont durer plusieurs années, de très longtemps, notamment un groupe scolaire, donc c'est tout à fait normal que la CAF baisse à ce niveau-là. Donc, il n'y a pas de lieu de, comment dire, tirer le signal d'alarme, il y a un montant des intérêts qui est plus important que les années précédentes, c'est tout à fait normal, il y a des emprunts qui sont réalisés, il y a un groupe scolaire qui va être construit, donc il n'y a pas lieu de dire qu'il y a n'importe un problème au niveau de la situation financière de la commune.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je répète ce que j'ai dit la question d'avant, je ne questionne pas la bonne santé financière, je dis juste que le mode de calcul de cet indicateur, qui est quand même dans les trois indicateurs forts d'une commune, il me semble pas bon.

Monsieur SEREKIAN : C'est votre point de vue.

Monsieur le Maire : On va vérifier.

Monsieur CHICHIGNOUD : Merci.

Monsieur le Maire : Mais bon, je ne pense pas qu'il y ait de problème suite à ce logiciel qui nous a été imposé par l'Etat. S'il y avait des problèmes, on ne serait pas la seule commune.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, j'ai quelques observations à formuler, effectivement, pour alimenter le débat d'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire sert à débattre les orientations financières pour établir le budget primitif à venir, donc en l'occurrence, là, 2026. Pour cela, il doit s'appuyer sur des données fiables et réalisées, or, le document que vous nous présentez s'appuie sur le budget primitif de 2025 et non pas sur le CA 2025, alors que j'ai regardé des dizaines de ROB de communes, ils sont tous faits avec le CA de l'exercice N-1.

Et quand on voit les résultats qui sont, il y a quelques éléments qui sont donnés dans ce ROB sur les résultats de 2025, on avait prévu des recettes pour 6,6 millions, en fait, ça dépasse 12 millions d'euros pour la section de fonctionnement. On avait prévu des dépenses de 6,8 millions pour les recettes et 12 millions d'euros réalisés, 6,6 millions d'euros de dépenses prévues, 11,6 millions réalisés. Donc, on a des écarts très conséquents, là, on ne sait pas vraiment de quoi sont constitués ces montants. Il n'y a aucune précision qui est apportée.

Et à partir de là, c'est difficile d'établir une prévision à partir d'éléments aussi différents entre le primitif de 2025 et le réalisé de 2025. Pareil pour la section d'investissement, qui reçoit avec un excédent conséquent en 2025 du fait de l'encaissement des 7 millions d'euros d'emprunts pour la construction du groupe scolaire, qui n'a pas réellement démarré, on l'a évoqué tout à l'heure. Et sur la dette de la commune, moi, par contre, j'ai un écart assez conséquent, puisqu'on annonce un montant de 6,9 millions pour le 1er janvier 2026. Or, au 1er janvier 2025, on était à 4,8 millions et d'après ce qui est écrit sur le ROB, on a encaissé 4,2 millions d'euros d'empreintes pour l'école.

Donc, on devrait être plutôt à 8,9 millions qu'à 6,9 millions. On a un écart de 2 millions d'euros, là, et peut-être on répondra là-dessus. Du coup, ça change quand même le taux d'endettement, qui passe à 127 %, et qui, du coup, ça amène à se poser des questions, notamment sur les investissements futurs. Et puis, le désendettement, du coup, là aussi, il passe à 38 années et non plus à 28 années. Donc là, on est sur une durée de désendettement qui est excessivement conséquente.

Voilà, donc, moi, j'avais demandé, effectivement, dans les questions posées également, qu'on puisse présenter le ROB à partir des éléments du compte administratif N-1, comme le faisait d'ailleurs la Commune jusqu'en 2024, et qui a changé de position à partir de cette date-là, et comme le font toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire : Monsieur Sérékian.

Monsieur SEREKIAN : Alors, Monsieur Vigouroux, ça fait 3 ans que vous nous posez la même question en ce qui concerne le ROB. Alors, le ROB est un document prévisionnel de début d'exercice. Donc, comparer un budget primitif avec un compte administratif est incohérent. En effet, le ROB est un des éléments structurants de la préparation du budget primitif. Il est établi à partir d'un budget prévisionnel qui préfigurera le budget primitif 2026, lequel fait apparaître bon nombre d'éléments prévisionnels. Pour estimer ces éléments, on peut bien sûr prendre appui sur l'année 2025, et c'est réalisé comme référence. C'est ce qui a été fait à maintes reprises dans le ROB 2026.

En revanche, il faut garder le parallélisme des formes et comparer un budget primitif avec un budget primitif. En ce qui concerne le PPI, rien ne nous oblige à le faire sur 3 ans ou plus. Il s'agit d'une décision de la majorité municipale de le faire sur 2 années. De plus, il n'y a pas eu de changement de méthode. En effet, nous avons conservé la même méthode que les années

précédentes. Et de manière générale, je vous ai observé pendant 6 ans, que ce soit lors des commissions de finances ou bien lors des conseils municipaux. Vous n'avez eu de cesse de critiquer la situation financière de la commune de Simiane. Pour vous, et je vous cite, « les comptes de la commune étaient dans le rouge. Ou bien, il fallait placer la commune sous la tutelle du sous-préfet ». Contrairement à vos allégations, nous pouvons constater aujourd'hui que les finances de la commune sont saines. Alors, aujourd'hui, je vous demande d'être plus mesuré dans vos propos et surtout d'être objectif en ce qui concerne la situation financière de notre commune.

Monsieur VIGOUROUX : Je n'en avais pas terminé, là.

Puisqu'on est sur le débat, je ne pense pas avoir tenu les moindres propos que vous évoquez, là. En l'occurrence, on n'a absolument pas parlé de ça aujourd'hui.

Deuxièmement, je rappelle que si la situation de la commune est saine, c'est qu'on encaisse un emprunt de 7 millions d'euros alors qu'on n'a pas payé les 14 millions d'euros de travaux qui vont suivre. Donc, petite référence là-dessus. Sinon, en ce qui concerne faire de la prévision à N-1, moi, ça ne me semble pas du tout cohérent et je pense que ça n'allait pas pour toutes les communes qui s'appuient effectivement sur le compte administratif pour réaliser leur budget primitif de l'année N.

Quelques observations également concernant la section de fonctionnement. Au niveau des recettes de fonctionnement 2026, vous prévoyez une forte augmentation des prestations scolaires. Les prestations scolaires, ça concerne la participation des familles à la cantine, la participation des familles au périscolaire et la participation des familles au centre aéré. 12,12% d'augmentation de ces recettes. Parallèlement, le contrat de restauration de la cantine scolaire reste exactement au même tarif. Alors que je l'ai évoqué lors du dernier conseil municipal, le prix des dents alimentaires est particulièrement bas sur Simiane-Collongue. Et on sait que la qualité dans l'assiette, ça part fondamentalement de la qualité des produits qu'on achète. 1,40€ donné pour le prestataire en restauration scolaire, alors qu'en moyenne en France, on est plutôt à 2 euros, 2,10 euros, ça semble complètement insuffisant.

Donc là, ça veut dire que si on regarde la section de fonctionnement telle qu'elle se présente, ça veut dire qu'on va garder cette qualité jugée insatisfaisante par beaucoup de familles. Et par contre, on va leur demander de payer plus cher cette prestation. Personnellement, ça me paraît totalement injuste, anormal. Je suggère qu'effectivement, on puisse revoir ces éléments.

Monsieur le Maire : Alors, ce qui est fabuleux, c'est que quand les enfants mangent mal à la cantine, on va voir Simiane au cœur. On ne va pas voir la mairie. C'est un peu surprenant, dites aux familles d'aller voir la mairie.

Madame Dominique Valois.

Madame VALOIS-VALERA : Il se trouve que mardi dernier, j'avais la commission cantine. Donc j'ai demandé aux responsables des associations des parents d'élèves qui étaient présents, quelles étaient les remontées concernant la qualité, je ne parle que de la qualité, des repas cantine. Et ils m'ont dit, il n'y a absolument aucune remontée négative.

J'ai insisté, j'ai dit, êtes-vous sûr ? Est-ce que tout le monde est satisfait des repas qui sont servis à la cantine ? Ils m'ont répondu affirmativement. Je leur ai dit, pour ne pas les prendre par

défaut, je leur ai dit que je le ferais savoir au conseil municipal, puisque vous nous aviez parlé de la qualité des repas. Voilà, je voulais répondre uniquement sur ce point.

Monsieur VIGOUROUX : Juste, est-ce qu'il n'est pas possible de lancer une enquête de satisfaction élargie ? Parce que là, vous adressez à deux ou trois représentants, peut-être de parents d'élèves, parce qu'il ne vaut pas mieux interroger tous les parents qui ont effectivement leur enfant qui déjeune à la cantine.

Madame VALOIS-VALERA : Ça représente beaucoup de parents d'élèves. Et ce dont je suis étonnée, c'est que les remontées négatives reviennent vers vous, et que moi, je n'ai absolument rien. Alors, s'il vous plaît, lorsque vous avez des remontées négatives, adressez-les-moi, faites m'en part, pour qu'on puisse en discuter de vive voix.

Monsieur VIGOUROUX : C'est dans le cadre du porte-à-porte qu'on a réalisé, où effectivement, on a eu de nombreuses plaintes à ce niveau-là. Et donc, je reviens juste sur le point, vous maintenez le prix de la cantine tel qu'il est actuellement, pas d'augmentation de denrées alimentaire, et par contre, on va faire payer plus cher aux familles.

Monsieur le Maire : Alors, ce qui est surprenant c'est que du porte-à-porte, vous avez bien compris que j'en ai fait aussi. Personne n'a parlé de ce problème. On va en parler à Monsieur Vigouroux mais surtout, on ne doit pas l'évoquer à Monsieur Ardhuin. Ça me surprend un peu, mais je ne vais pas vous faire de procès d'intention.

Je tiens par contre à remercier Monsieur Chichignoud, qui a reconnu que les comptes, la commune est bien gérée, je rappelle quand même que ceci a été corroboré par la trésorerie, et surtout par les banques. Je rappelle que si nous n'avions pas une santé financière au niveau de la commune, les banques, qui nous audient avant de faire un emprunt, nous n'auraient pas prêté.

Il faut revenir surtout dans ce cadre-là que le débat d'orientation budgétaire a été fait.

Monsieur VIGOUROUX : Il me reste une observation concernant la section d'investissement, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

Monsieur VIGOUROUX : Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas d'obligation de présenter sur tous les exercices. Moi, ce que je lus quand même, ce que je vois, c'est que la plupart des ROB qui sont présentés, présentent une section d'investissement en pluriannuelle sur tous les projets du mandat. Donc ça serait assez logique que ce soit fait sur tous les projets du mandat.

Monsieur le Maire : Je vous ai entendu, puisque vous nous dites ça chaque année.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, mais là, ça n'a pas été fait, il n'y a que deux exercices.

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur VIGOUROUX : Et concernant le PPI qui est présenté sur les deux exercices, deux petits points. Le projet du deuxième groupe scolaire n'apparaît pas, alors que dans des dépliants

qui ont été distribués sous votre nom, il était prévu qu'il démarre dès 2027. Là, il n'est pas inscrit.

Monsieur le Maire : On vous a dit deux ans, 2026-2027.

Monsieur VIGOUROUX : Donc normalement, il y avait le projet du deuxième groupe scolaire qui devait démarrer, il n'est pas inscrit. Et par contre, il y a le projet du centre commercial à côté du cimetière. Moi, je me pose une question. On a déjà le centre commercial du Moulin. Il y a un centre commercial qui est en train de se faire à côté de la gare SNCF, là où un permis a été accordé.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait un centre commercial.

Monsieur VIGOUROUX : Il est marqué en tout cas entreprise et commerce. Il va y avoir un certain nombre de commerces. Je me pose la question le centre du village. Si on fait un troisième centre commercial à côté du cimetière, que va devenir le centre du village ? Il est déjà plutôt désert le week-end. Là, s'il n'y a rien pour attirer les gens, pour attirer les habitants, on va complètement le faire mourir. Donc, qu'est-ce que ce centre commercial près du cimetière s'impose ? On a une population de 6 000 habitants...

Monsieur le Maire : Oui, j'ai bien compris, on dérive là...

Monsieur VIGOUROUX : Est-ce qu'on a la possibilité d'avoir...

Monsieur le Maire : On dérive par rapport à l'ordre du jour. C'est une chose qui était sur notre programme. On ne l'a pas cachée. Les simianais l'ont approuvée. Donc, ce n'est pas dans le débat d'orientation budgétaire de refaire la campagne. Monsieur Vigouroux, on ne refait pas la campagne électorale au Conseil Municipal.

Monsieur VIGOUROUX : Une petite question sur les recettes d'investissement aussi. Vous faites état sur 2026 d'un produit de 5,5 millions. C'est sans doute la vente du terrain à Provence-Habitat. Sauf que, ça a été pointé, la vente a été ramenée à 5,010 millions. Donc, il y a 490 000 euros de trop qui sont inscrits en recette là. Ce qui n'est pas pris en compte. Et vous évoquez également... Vous mettez acquisition, mais je pense que c'est plutôt une vente d'un terrain en 2027, puisqu'elle apparaît en recette pour 1,6 millions. C'est la question de quel terrain s'agit-il ? Est-ce qu'à peine doublons avec cette somme de 5,5 millions ? Voilà. Et enfin, au global, la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, sur ces deux exercices seulement, met en évidence un solde à financer de près de 7 millions d'euros. Aucune précision n'est apportée pour ce financement. Comment la commune envisage de financer ces 7 millions d'euros ?

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Vigouroux.

Monsieur Chichignoud, vous avez une autre question ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, j'ai envoyé une demande à Sabine, qui m'a confirmé que c'était parti. Pour avoir surtout, moi, ce qui m'intéresse, c'est le tableau d'extinction des dettes,

c'est-à-dire le récapitulatif de tous les emprunts de la commune, avec les durées, les annuités, etc. Et un détail des investissements, qui ont été opérés donc 2025 et 2026.

Monsieur le Maire : Oui, c'est marqué dans le CA, on le donne régulièrement, il n'y a aucun problème.

Monsieur CHICHIGNOUD : Merci.

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de délibérer comme quoi le débat d'orientation budgétaire a été acté.

Qui est contre ? Abstention ?

Monsieur VIGOUROUX : *Propos inaudibles.*

Monsieur le Maire : C'est vous qui avez le plus parlé, vous ne pouvez pas dire que... Enfin bon.

Monsieur VIGOUROUX : *Propos inaudibles.*

Monsieur le Maire : Oui, oui. Je rappelle quand même que la dernière fois qu'on a fait une commission de finances, vous n'êtes pas venus... Enfin bon.

**POUR : 28**

**ABSTENTION : 1 (M. Marc VIGOUROUX)**

La délibération est adoptée.

**3.1. OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 2EME CLASSE SUITE A UNE INTEGRATION DIRECTE**

Monsieur le Maire : Donc c'est une personne qui était agent social dans cette catégorie-là, donc en fait, on doit créer le poste, mais c'est effectif.

Qui est contre ? Abstention ?

**POUR : 29**

L'ordre du jour étant épuisé, je remercie le public, je remercie les conseillers municipaux et bon lundi de Pâques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire  
Philippe ARDHUIN

Secrétaire de séance  
Dominique VALOIS-VALERA



*[Handwritten signatures and notes in blue ink]*

*procurateur*

*me*

*Passini*

*Mutter*